Lorsqu'elle eut le bonheur de le perdre, elle était dans le dénuement le plus complet. Il a fallu que quelques membres éloignés vinssent à son secours.

C'est alors qu'elle alla trouver un placier à Arras pour lui demander de quoi gagner son pain. Elle fut à Lens d'abord, elle resta dix-sept jours seulement en place parce qu'elle apprit que son père avait abandonné ses enfants.

Le maire de sa commune obtint que ces enfants fussent placés à l'hospice d'Arras.

Elle entra alors chez M. Baratte. Il y a cinq ans de cela, Baratte était boulanger à Arras, sa femme avait dû le quitter à cause de sa violence et de sa débauche, et de se réfugier chez un de ses frères à Tourcoing.

L'avocat de la veuve Verdez raconte la constitution du ménage Verdez-Baratte. Madame Verdez eut tort, mais elle était dans la misère la plus noire.

(La veuve Verdez rit).

Un an après M. Baratte alla présenter sa belle tête de vieillard à la Belgique. Il fit croire à ses créanciers qu'il avait été ruiné par l'incendie, et il fit à Gand le commerce des grains.

Il recommence à Gand l'histoire d'Arras.

Mᵉ ESCOFFIER soutient que le vol de 14,000 fr. était en réalité un don de 14,000 fr. remis à la condition que la veuve Verdez resterait jusqu'à sa mort avec Baratte.

Il y a eu également donation le 8 avril. Elle n'a pas fui, car à l'étranger elle s'est fait inscrire sous le nom de veuve Verdez qui est son véritable nom. Elle a acquis sous son véritable nom les actions du canal de Suez.

Pourquoi était-elle partie?

Pour échapper aux recherches de Baratte, recherches renouvelées chaque fois qu'elle quittait son maître.

En supposant même qu'il y ait soustraction, vous apprécierez, si, étant donnée la situation, il n'y a pas lieu de tenir compte à la veuve Verdez de sa longue prévention et de l'acquitter.

⁂

Il y a une grosse question sur laquelle le ministère public ne s'est pas expliqué, pas plus que l'avocat de la partie civile. A-t-il été réellement volé 40,000 francs? Non. M. Baratte voudrait faire aujourd'hui son métier d'usurier; ayant perdu 20,000 francs, il ne serait pas fâché d'en avoir 40,000. (Applaudissements dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT — Si de pareilles marques d'approbation ou d'improbation se reproduisaient, je ferai évacuer la salle.

M. BARATTE interrompt ensuite Mᵉ Escoffier.

Il me paraît établi, absolument établi, le vol de 20,000 francs n'étant pas justifié, que Labanhie n'a pas volé.

Aucune preuve n'est faite. Il y a impossibilité absolue.

⁂

Reste la question des médicaments.

Il est absolument impossible qu'elle soit coupable au point de vue de la responsabilité. Elle n'a pas administré de médicaments.

⁂

Tel est tout le débat. Vous apprécierez mes arguments, vingt mille francs ont été donnés à ma cliente. Quant aux autres vingt mille pas de justification. Vous avez entendu deux talents extrêmement remarquables, j'espère que dans la salle de vos délibérations, vous direz que la femme Verdez n'est pas coupable, que c'est une malheureuse.

L'audience est suspendue à 5 heures.

## AUDIENCE DE NUIT

L'audience est reprise à sept heures un quart.

On se bat pour avoir des places. C'est à qui criera le plus fort, à qui parviendra à se faire une petite place. On s'assied où l'on peut. Tout le monde crie, gesticule.

Le silence se rétablit, dès que la Cour apparaît.

La parole est donnée à Mᵉ Hattu, défenseur de Labanhie. L'honorable avocat commence ainsi :

Messieurs de la Cour,
Messieurs les jurés,

On vous disait tout à l'heure qu'il se jouait ici un drame. C'est, en effet, un drame, un drame horrible, dont peut être, seul, je connais les douleurs.

Une existence honorable, respectée, vient tomber sur le banc d'infamie. Une famille éplorée attend le cinquième acte. Et ce qu'il y a d'épouvantable, vous le savez, vous, M. l'avocat général, c'est que l'honneur d'une famille est entre mes mains, et que je me demande si j'aurai la force de mener jusqu'au bout, la lutte contre les éloquences qui se sont donné la main.

Tout à l'heure, je me disais, il n'y a rien de splendide dans la loi pénale comme la formule du serment que M. le président nous faisait prêter.

Ce n'est pas seulement la société qu'il faut préserver contre les atteintes des voleurs. Ceux-là doivent se sauver avec eux-mêmes. Ils ont des défenseurs armés de toute puissance. Ceux qu'on vous recommande surtout, ce sont ceux qui apparaissent ici déjà frappés par le stigmate d'une accusation mal fondée, ceux que dans un moment d'erreur on a pu supposer coupables.

C'est pour ceux-là qu'il faut respecter le serment donné. Ceux-là sont les parias de la loi criminelle, même en plein XIXᵉ siècle.

Depuis le mois de septembre dernier, la presse s'est occupée de cette affaire, on a surtout accusé, et jusqu'à ce moment où je me lève, vous n'avez entendu que des accusations.

Telle est la triste situation que l'on fait aux accusés que la loi présume innocents.

Ici, un compliment mérité à l'impartialité du président.

C'est après une fatigue de deux journées d'audience qu'il est permis au défenseur de Labanhie de prendre la parole. Et si dans notre défense, il y a des lacunes vous les comblerez facilement.

Messieurs les jurés, après avoir applaudi aux pages superbes que vous avez entendues tout à l'heure, vous n'écouterez que nos raisons, froids et calmes.

L'un de mes contradicteurs vous disait ce matin, que si on avait écouté le jury hier, il y aurait eu un acquittement. Il a jadis avec beaucoup d'éclat occupé les fonctions du ministère public. Il connaît les jurés. Il a dû se faire une haute idée de la justice. Que serait-elle si elle dépendait de l'éloquence.

Ce ne serait plus de la justice, ce serait de l'iniquité. Grâce à Dieu ce n'est pas à l'éloquence autrement je vous plaindrais M. Labanhie. Heureusement que pour vous il y a la force de la justice.

Tout à l'heure mon confrère disait qu'il priait Dieu de lui enlever la puissance de convaincre. Eh bien! il n'a pas convaincu.

Hier j'ai dit dans un mouvement inconsidéré, je me suis écrié : Vous êtes sauvé! C'était la voix de la confiance.

Permettez-moi de vous dire un mot. On a eu la gracieuseté de parler de moi. Savez-vous ce qui fait — c'est peut-être beaucoup de vanité — savez-vous ce qui fait ma force, c'est que j'ai une éloquence quand Dieu me protège, c'est que j'ai l'éloquence du cœur.

C'est un verdict d'acquittement que le public, que le jury eut voté hier. Ce n'est pas parce que vous avez été éloquent que toutes les dépositions qu'il a retenues pourront disparaître.

Le verdict est acquis après les débats. Et nos luttes oratoires sont une superfétation.

Je n'aurais peut-être pas fait mon devoir si je m'arrêtais. Nous n'irons pas comme nos contradicteurs à dire : « Si vous condamniez, il n'y aurait pas de justice! »

Nous vous demandons de laisser reprendre à mon client la place attristée à laquelle son innocence lui donne droit.

Je vais suivre le ministère public dans ses preuves.

Il faut que je vous prouve, a dit le ministère public, que Labanhie a empoisonné Baratte, pour vous démontrer qu'il l'a volé.

M. le docteur Castiaux que vous avez entendu hier avec tant de plaisir, que vous a-t-il dit? Uniquement ce qu'il pouvait savoir de Baratte. Il n'a jamais constaté personnellement les symptômes dont il a parlé.

Si nous savons ce que le ministère public et ce que son avocat pense de Baratte, — Il est capable de tout. On l'a qualifié d'un mot : Un malhonnête homme. — Si nous songeons qu'il n'est question de ces phénomènes. — Voir rouge — avant que le docteur Castiaux ait vu Baratte, nous avons le droit de supposer que pour gagner quelques pièces de cinq francs, Baratte a ressenti les troubles dont a parlé le docteur Castiaux.

Je suppose que Baratte a été intoxiqué par l'hyociamine.

» Voyez vous M. Labanhie, ce médecin dont on a dit qu'il avait du talent, de l'habileté, voyez-vous cet homme se posant le problème suivant : J'ai 5,000 francs de dettes, mais j'ai de l'avenir, je connais un vieux drôle — M. Baratte — il s'est à moitié cassé la tête dans un accident, j'ai rajusté les morceaux de son crâne, c'est un usurier, quel est donc bien le poison que je pourrai essayer sur lui pour qu'au jour du remboursement je puisse partager de moitié avec une drôlesse qui se vend à trente francs par mois!

Et lui, honoré de la justice, lui intelligent, se dit : Si Baratte reçoit vingt mille francs, je sacrifie tout, honneur, famille, enfants, tout, tout.

Est ce raisonnable? Est-ce sensé? Comment M. l'avocat général n'a-t-il pas pensé que plus il fera Labanhie intelligent, plus son accusation s'écroule?

M. Labanhie va cependant lui donner ce poison, la nuit, sans qu'il y soit, lui Labanhie, et le lendemain, la veuve Verdez dira : « Ça a duré une demi-heure. »

Mᵉ Hattu discute très spirituellement la théorie du ministère public sur l'empoisonnement.

Si Labanhie avait voulu endormir Baratte, il n'avait pas besoin de se livrer à des expériences préparatoires. Il savait les vertus de tous les stupéfiants, comme il en connaissait la force.

Vous connaissez Baratte. Il dira : « Je ne sais pas moi, » aux médecins qu'on fera venir. Ils verront rouge.

Le 8 avril, si Labanhie est aussi pervers que vous le dites, puisqu'il n'est pas sûr des effets de l'hyoclamine, il a dû nécessairement user d'un autre remède.

Mᵉ Hattu détruit complètement l'argumentation du ministère public.

### Incident

Mᵉ HATTU ayant dit, en parlant de l'instruction : « Il fallait la faire autrement. »

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL proteste.

Mᵉ HATTU explique sa pensée.

L'incident n'a pas de suites.

⁂

Il continue :

Messieurs, 35,000 fr. avaient été prêtés en 1880 à M. X... Ils ont été prêtés en deux fois. Le premier prêt a été traité chez Labanhie.

M. X..., avait besoin d'argent. Il adresse ses plaintes à Labanhie. Le vieux Baratte lui disait sans cesse : Les banques, ça craque et ça donne peu d'intérêt.

Et Labanhie met en relations M. de X... et Baratte.

Le prêt se fait. Labanhie ne sait qu'une chose : C'est que le prêt devait se faire pour deux ans. Quand il a parlé hier de 20 0/0 d'intérêts, il parlait pour les deux années.

Baratte a eu le triste courage de se porter partie civile au dernier moment, quand il avait l'intention de se porter partie civile dès l'ouverture des débats. Mais il s'est tu jusqu'à la fin, afin de pouvoir, sous la foi du serment, déposer son amas de mensonges aux pieds de la Cour.

⁂

Qui donc est Labanhie?

Un orgueilleux. C'est son malheur. Il a cru que dans cette ville de Lille, il fallait paraître pour réussir. — Mais c'est son seul sort. En voulez-vous une preuve? La voici :

Il a été nommé vice-président de la Société des Sauveteurs du Nord, en remplacement d'un magistrat d'une de nos Cours du Nord.

L'année dernière, il a eu le grand prix, la médaille d'or du Conseil général du Nord, pour nombreux actes de sauvetage.

L'homme qui est tout prêt à sauver la vie de son semblable ne peut pas faillir à l'honneur. Il n'a pas failli à l'honneur; il n'est pas coupable.

Si je pouvais faire appel à tous ceux à qui, dans cet auditoire Labanhie a rendu service!

⁂

A l'heure qu'il est, la femme de ce malheureux est sans ressources.

J'ai parlé des enfants de ce malheureux. Mme Labanhie a un petit garçon qui va en classe. Ce petit garçon croit son père malade. On ne leur a pas dit que leur père est en prison. Il y a trois jours, cet enfant rentra chez lui sanglotant. Je ne reviens plus en classe. On n'a pas voulu jouer à la balle avec moi, parce que je suis un voleur. (Labanhie pleure.)

Voilà le résultat de l'instruction qui n'a pas voulu croire Labanhie. Je ne vous demanderai pas à Labanhie de lui rendre l'honneur. Le mot de Dante peut s'écrire à la porte de cette audience : « On perd l'espoir en entrant ici; on perd l'honneur en s'asseyant sur ce banc. »

Je ne vous demande pas de la pitié pour mon client, je ne vous demande que la justice. (Applaudissements dans la salle.)

⁂

Mᵉ ESCOFFIER reprend la parole pour établir qu'il n'y a pas de préjudice.

### Répliques

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL réplique pour persister dans ses conclusions.

### LE VERDICT

A onze heures, le jury entre dans la salle des délibérations.

Il en sort à onze heures cinquante. Il rapporte un verdict affirmatif sur la question principale de vol, en ce qui concerne la veuve Verdez; négatif sur les circonstances aggravantes de domesticité; négatif en ce qui concerne Labanhie.

M. le Président prononce l'acquittement de Labanhie, aux applaudissements de la salle.

La veuve Verdez est condamnée à 18 mois d'emprisonnement, 40,000 francs de dommages intérêts.

La Cour fixe à deux ans la durée de la contrainte par corps.

La partie civile est condamnée aux dépens, sauf son recours contre la condamnée.

### Après l'audience

Nous étions placé à côté de la veuve Verdez, au moment de sa condamnation. Avec un flegme merveilleux, elle a dit au gendarme : « En somme, je ne paye pas trop cher le plaisir que j'ai éprouvé à me venger de ce vieux c .... de Baratte. »

A la sortie de l'audience, Labanhie s'est rendu à la gare, où il était très entouré. Il a repris le train de deux heures pour rentrer à Lille.

Baratte a été majestueusement hué à sa sortie du Palais.

## NORD

CONVOCATION DES RÉSERVISTES AJOURNÉS OU DEVANÇANT L'APPEL. — Le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante aux commandants de corps d'armée :

» Vous recevrez prochainement une circulaire réglant les époques de convocation des réservistes des classes 1874 et 1876, en 1883.

» Je décide dès à présent :

» 1° Que les réservistes, ajournés en 1882 pour le printemps de 1883, seront convoqués pour le 1er mars prochain;

» 2° Que les réservistes qui, devant être convoqués normalement à l'automne de cette année auraient déjà demandé ou qui demanderaient, en temps utile, à devancer l'appel, pour des motifs exceptionnellement sérieux, seront également convoqués pour le 1er mars.

» Je vous prie de vouloir bien donner des ordres en conséquence.

» *Le ministre de la guerre,*
» THIBAUDIN. »

1ᵉʳ CORPS D'ARMÉE. — *Tableau d'avancement pour* 1883. — (NOTA. — Le millésime placé en vedette indique la date de la première inscription au tableau d'avancement).

ARTILLERIE. — Lieutenant-colonel proposé et classé pour le grade de colonel :

1882.— M. Pépin, directeur à l'école d'artillerie de Douai.

Chef d'escadron proposé et classé pour le grade de lieutenant-colonel :

1882.— M. Stofiel, au 27e régiment.

Capitaines proposés et classés pour le grade de chef d'escadron :

1881.— MM. Calliet, à la commission d'expériences de Calais, et Bouxin, sous-inspecteur des forges du Nord.

Lieutenant proposé et classé pour le grade de capitaine :

1882.— M. Berrot, au 27e régiment.

Sous officiers proposés et classés pour le grade de sous lieutenant :

1882.— MM. Farget, adjudant au 15e régiment, et Lartus, adjudant au 27e régiment.

Garde de 2e classe proposé et classé pour le grade de 1re classe :

1882. — M. Michel, à la direction de Saint-Omer.

Gardes de 3e classe proposés et classés pour le grade de garde de 2e classe :

1882.— MM. Arpage, aux forges du Nord, détaché à l'inspection des forges à Paris; Marhem, à la direction de Douai, et Probat, à la direction de Lille.

Ouvriers d'Etat, gardiens de batterie et sous-officiers proposés et classés pour le grade de garde de 3e classe, comptable :

1881.— M. Tapie, adjudant au 27e régiment.

1882.— MM. Plonquet, adjudant au 15e régiment, et Coquet, adjudant au 27e régiment.

TRAIN D'ARTILLERIE. — Lieutenant proposé et classé pour le grade de capitaine :

1882. — M. Caron, 1re brigade, 5e compagnie.

Sous-officier proposé et classé pour le grade de sous-lieutenant :

1881. — M. Cuny, adjudant au 15e régiment.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES. — Sous-officier proposé et classé pour le grade de sous lieutenant :

1881. — M. Vaillant, adjudant au 1er escadron.

POUDRES ET SALPÊTRES (classement par ordre d'ancienneté). — Personnel d'exploitation commissionné.

1° *Personnel des bureaux.* — Commis principal de 3e classe proposé pour le grade de commis principal de 2e classe :

1882. — M. Baratte, agent comptable à la raffinerie de Lille.

2° *Personnel de fabrication.* — Chef ouvrier de 2e classe proposé pour le grade de chef ouvrier de 1re classe :

1882. — M. Leprêtre, chef poudrier à la poudrerie d'Esquerdes.

BAILLEUL. — On lit dans la *Bailleuloise* :

« Partout en ce moment s'organisent des cortèges et des cavalcades pour venir en aide aux inondés d'Alsace-Lorraine. Bailleul a voulu aussi suivre ce beau mouvement, et prépare pour le dimanche de la Mi-Carême une magnifique démonstration : la commission de la Société Philanthropique, (et c'est assez dire), se charge de l'organisation de cette fête nouvelle.

» Un peloton de zouaves ouvrira la marche du cortège : l'air martial de ces braves, leurs figures bronzées, leur fougue faisaient peur, vous vous en souvenez, aux fantassins de l'autre côté du Rhin.

» Viendra ensuite le char de musique, sur lequel prendront rang, au grand complet, nos vaillants artistes, les vainqueurs de Clermont et d'Hénin-Liétard! quel plaisir d'entendre et d'applaudir les morceaux que des palmes glorieuses ont consacrés.

» Puis nous verrons s'avancer, magnifiquement décoré, le char d'Alsace-Lorraine.

» Ces deux noms éloquents réveillent dans nos cœurs le souvenir non encore effacé de désastres sanglants, de deuils prématurés, et aussi de résistances héroïques! Il y a douze ans, nous luttions pour défendre ces belles provinces, et que n'eussions nous pas fait pour les conserver!

» Aujourd'hui nos frères nous tendent la main : de terribles inondations, dévastant leur territoire, ont semé partout la ruine et la misère.

» Et cependant, ils ont refusé l'or de l'Allemagne! c'est vers la France, leur patrie, qu'ils ont tourné leur regard; c'est de la France qu'ils attendent le secours.

» Nous répondrons à ce noble, à cet énergique refus par des dons abondants, par une généreuse libéralité : le Char de Charité sera là, tout prêt à recevoir nos aumônes, que de zélés quêteurs viendront nous demander.

» Le soir, une surprise........ mais, chers lecteurs, calmez votre impatience; un autre article donnera peut être satisfaction à votre curiosité. »

DOUAI. — Un ivrogne de notre ville, Jules Vandeville, âgé de quarante-deux ans, portefaix, demeurant place St Amé, nᵒ 6, vient d'avoir une fin vraiment épouvantable.

La nuit dernière, vers minuit, il rentra chez lui complètement ivre et s'étendit dans sa chambre sur la paille qui lui servait de lit.

Que se passa t il? Le malheureux s'est il couché avec sa pipe allumée ou bien une allumette aura-t-elle pris feu par suite d'un de ses mouvements? L'enquête n'est pas parvenue à établir ce point.

Toujours est-il que, lorsqu'on pénétra dans sa chambre à huit heures et demie, on trouva son cadavre à demi-rôti sur la botte de paille sur laquelle il s'était étendu.

Le ventre surtout porte les brûlures les plus affreuses.

MAUBEUGE. — Par décret inséré à l'*Officiel* de ce jour, M. Dutilleul, juge de paix à Maubeuge, est nommé en la même qualité à Béthune.

## PAS-DE-CALAIS

ST-PIERRE-LES-CALAIS. — On écrit de Saint Pierre-les-Calais, le 20 février :

«*Bal masqué de la Société de gymnastique l'Etoile, de St Pierre.* Ainsi que nous l'avons annoncé, le bal masqué offert à ses membres par la Société de gymnastique l'*Etoile*, a eu lieu hier, dans la magnifique salle de l'Elisée, richement décorée et éclairée à cette occasion.

»Cette jeune société compte déjà 900 membres dont 108 gymnastes; plus une excellente fanfare composée de 38 musiciens, sous l'habile direction de M. Vandeynkele, ancien sous-chef de la musique des Canonniers de Lille. Cette fête de nuit, organisée par MM. Vigne, président et Matis, secrétaire de la Société, a eu un succès complet; la salle pouvait à peine contenir les nombreux invités, parmi lesquels nous avons remarqué la présence de M. le vice-président de la Société de gymnastique de Roubaix.

»Entre chaque danse avait lieu des entrées de groupes costumés, exécutant des exercices, aux sons entraînants d'un orchestre harmonieux dirigé par M. Vandeynkele.

»Parmi ces groupes, on a surtout remarqué celui des 12 clowns, ainsi que ceux des 40 chinois et des hercules qui sont d'une force, telle qu'on croirait voir des artistes et non des amateurs.

»N'oublions pas l'Homme volant, qui, à l'aide de quatre trapèzes, a parcouru la salle dans toute sa longueur, au milieu d'applaudissements frénétiques.»

ST OMER. — Le Cercle catholique de St-Omer va prospérant, grâce au zèle intelligent de son président, M. Dolman, et au dévouement de l'aumônier, M. Vitalis, qui a prononcé, dimanche dernier, devant les membres du Cercle, une allocution aussi éloquente qu'appréciée.

— Un jeune garçon, nommé Adolphe Foulon, a été grièvement brûlé aux mains et à la figure par une lampe à pétrole, renversée par mégarde.

ARDRES. — Jeudi dernier, une conférence a été donnée, à l'Hôtel de Ville, par M. Caumont, membre délégué du comité agricole. Parmi les nombreux auditeurs, nous avons remarqué MM. le Maire, juge-de-paix du canton, et Bremart, conseiller général.

M. Caumont a été vivement applaudi quand il a parlé des produits chimiques et des engrais amiénois, fumier très concentré. Ces deux produits sont actuellement représentés dans tout le canton d'Ardres par M. Paul Sellier, cafetier; il a aussi parlé des tourteaux comme un excellent engrais, lorsqu'il a été réduit en cendres.

**Etat-Civil de Roubaix.** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 20 FÉVRIER. — Edouard Adens, rue de Jemmapes, cour Cruybeck, 4. — Zoé Beulque, rue du Luxembourg, cour veuve Deldicque, 1. — Adolphine Antons, rue de Lannoy, 125. — Edouard Demaeght, rue du Ballon, cour Ladsous, 2. — Clément Lorthioir, rue de Blanchemaille, cour Duquesne, 3. — Louis Debonnet, rue de Beaurewaert, cour Jénaert, 5. — Jeanne Lecomble, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Synsoyez, 12. — Germaine Iiriet, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Synsoyez, 9. — Jeanne Gernez, rue de la Halle, chez Caudrelier. — Palmyre Desmedt, rue de la Guinguette, cour Mullier, 28. — Marie Fournier, rue du Tilleul, 197. — Charles Delbar, rue du Tilleul, maisons Liénard, impasse Nabuchodonosor.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 20 FÉVRIER. — Hélène Quiévryn, 11 mois, rue Pellart, maisons Foveau, fort Mullier, 16. — Marie Lefebvre, 1 jour, rue de Mouveaux, 22. — Tirloit, présenté sans vie, rue de Lannoy, maisons Dufermont. — Catherine Byster, 1 an, rue de Jemmappes, cour Cruybeck, 8. — Jean Lesaffre, 11 ans, rue Meyerbeer, 6. — Hortense Dupont, 4 mois, rue de Vaucanson, 30. — Mathilde Dejonckheere, 52 ans, sans profession, Grande-Rue, 207. — Marie Delbar, 42 ans, ménagère, rue de Choiseul, fort Mullier. — Pierre Délescluse, 4 mois, rue des Anges, 41. — Guillaume Geelen, 21 ans, tisserand, rue de la Tuilerie, 48.

MARIAGE du 20. — Prosper Laga, 24 ans, cordonnier et Hélène Vandenbogaerde, 22 ans, soigneuse.

## CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille RANFAING-DESCHAMPS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri-Louis-Désiré RANFAING, décédé à Roubaix, le 20 février 1883, à l'âge de 24 ans, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le 23 février, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Laudes seront chantées le jeudi 22, à 5 heures du soir. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 131.

### Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

## FAITS DIVERS

LES DRAMES DE LA MISÈRE. — C'est la monotone et triste histoire d'un suicide. Ayant épuisé ses ressources, ne voulant pas demander au vice le pain quotidien, une malheureuse femme veuve, Mme R..., demeurant faubourg Saint Jacques, à Paris, s'enfermait hier, dans la soirée, avec sa fille, âgée de six ans.

L'enfant ne comprenait guère le projet de sa mère; elle s'assit auprès d'elle et, la voyant pleurer, elle tenta de la consoler. Elle essuyait de sa petite main les yeux rougis de celle qui, dans son désespoir, et redoutant l'horrible avenir pour son enfant, la condamnait à mourir avec elle.

— Pourquoi pleures-tu, mère?

— Je ne puis te le dire... mais ces larmes-là sont les dernières, va, ni toi ni moi ne pleurerons plus bientôt.

— Vraiment!

Et la mère embrassait, en redoublant de sanglots, la chère petite dont elle voyait la mort si prochaine.

Pendant ce temps, les miasmes délétères s'épandaient dans l'air, empoisonnant l'atmosphère de la petite chambre. L'asphyxie commençait son œuvre terrible; l'enfant sentait ses tempes battre; sa tête alourdie bourdonnait.

— Oh! que j'ai mal, dit-elle comme en un râle.

— Tais-toi, tais-toi, répliqua la mère en l'embrassant follement, éperdûment.

Bientôt la parole siffla entre les lèvres de l'enfant. Encore quelques minutes, l'œuvre de mort était accomplie! La pauvre désespérée eut horreur de son crime : elle voulut se lever et aller à la fenêtre pour briser une vitre : elle retomba lourdement sur sa chaise; elle fit un plus sérieux effort et roula impuissante sur le sol.

Alors elle essaya d'appeler, mais sa voix étranglée ne laissait percevoir qu'un gémissement plaintif, dont le râle de l'enfant semblait un sinistre écho.

Tout était fini lorsque, comme dans un rêve, une bouffée d'air frais arriva au visage des deux mourantes; un soupir de soulagement succéda aux gémissements douloureux. Bientôt l'air vicié de la pièce où se passait ce drame sombre est renouvelé. Porte, fenêtre, tout est ouvert. Un médecin est appelé; ses soins intelligents triomphent de l'asphyxie.

La mère et l'enfant sont sauvées.

Les voisins avaient entendu les gémissements; surpris d'abord, ils avaient eu bientôt soupçon de la vérité. L'un d'eux frappa, appela; personne ne répondit. C'est alors que M. Dresch, commissaire de police, intervenant, on avait enfoncé la porte et sauvé la malheureuse mère et sa pauvre enfant.

Aujourd'hui, Mme R..., ayant à rendre compte à la justice de sa tentative criminelle, a été mise en état d'arrestation.

— LA CATASTROPHE DU BOUCHET. — Nous avons annoncé sommairement lundi qu'une explosion formidable avait eu lieu, dans la matinée de dimanche, à la poudrerie du Bouchet, près de Corbeil.

Quelques mots sur cette poudrerie. Elle est distante de Corbeil de 14 kilomètres environ et située sur le territoire de la commune de Vert-le-Petit. L'établissement militaire se trouve à vingt minutes de la station du chemin de fer de Ballancourt. On y fabrique la poudre, mais on n'y fait point de cartouches.

Cette poudrerie, la plus importante de France, est placée sous le commandement d'un colonel.

Elle se compose d'une série de petits bâtiments isolés les uns des autres et entourés de bouquets d'arbres, qui en font pendant l'été un parc charmant.

A l'extérieur, rien ne décèle la catastrophe qui s'est produite dimanche. A l'intérieur, à mesure qu'on approche du lieu du sinistre, la désolation est grande. Les petits bâtiments où travaillent les ouvriers sont tous plus ou moins endommagés : ici, les vitres sont brisées; là, la toiture s'est effondrée; plus loin, un pan de mur s'est écroulé.

Par miracle, un petit bâtiment où se trouve déposée de la poudre, 400 à 450 kilogrammes, et distant à peine du lieu du sinistre de 150 mètres, a été préservé, malgré l'ébranlement qui a lézardé ses murs sur lesquels sont venues tomber des flammèches.

Le bâtiment où a eu lieu l'explosion était un atelier muni d'une presse hydraulique. Quatre hommes, deux militaires et deux civils étaient occupés à y fabriquer des galettes de poudre destinées à la marine. On se perd en conjectures sur la cause de l'accident. Toujours est-il qu'il ne reste pas une pierre de l'atelier.

Les 700 kilog. de poudre qui ont fait explosion ont projeté à de grandes distances les moellons composant les murs du bâtiment et tout ce que celui ci renfermait.

A 100 mètres autour de ce lieu, les arbres sont rasés et carbonisés. Ceux qui ont été préservés sont blancs comme s'ils avaient été peints à la chaux.

La catastrophe s'est produite à neuf heures trois quarts du matin. Quand on est accouru de toutes parts au secours des victimes, on a retrouvé leurs membres épars : celui-ci ramassait un bras, celui-là une jambe, un autre une tête; des lambeaux de chair pendaient aux branches des arbres.

Aux quatre ouvriers qui travaillaient alors dans cet atelier, il faut joindre une autre victime qui a été tuée à 150 mètres environ du lieu de l'explosion.

Une vingtaine de personnes ont en outre été blessées, dont trois grièvement, par les matériaux projetés.

La force de l'explosion a été telle qu'aux environs on eût dit un tremblement de terre. A Ver-le-Petit, à Ballancourt, plusieurs maisons ont eu leurs vitres brisées.

A quatorze kilomètres de là, à Fontenay-le-Vicomte, un maréchal ferrant nous racontait qu'au moment de l'explosion, il lui avait semblé être assommé comme par un coup de massue.

A Corbeil, au bruit de l'explosion toute la ville fut en émoi. Les uns couraient à la Seine, croyant que le pont s'était écroulé; les autres allaient au chemin de fer, pensant qu'une locomotive avait éclaté; d'autres disaient qu'une machine avait sauté à la papeterie d'Essonne, etc.

## TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL. — La succession de Clément Laurier. — Les « lettres confidentielles »

Il y a déjà quelque temps que Clément Laurier n'est plus de ce monde, et cependant sa succession n'est pas encore définitivement liquidée. Il est vrai que cela est un peu de la faute de son gendre, M. le docteur Felizet, qui a cru devoir contester certains points de la liquidation.

Rappelons, entre parenthèses, que le docteur Felizet est le chirurgien qui opéra naguère le jeune Gentinisma, qui avait avalé une cuiller, et qui lui extirpa, avec succès, de l'œsophage ce gênant instrument. Le malade, qui était en bonne voie de guérison, est, ainsi que mon collaborateur Fanfare l'annonçait hier, mort de gloutonnerie : traité au rhum, au bouillon et au jus de viande, il voulut manger une grosse miche de pain avec du fromage, et la pesanteur de ces aliments fit rouvrir la plaie, recousue à l'aide de fils d'argent, que le médecin avait dû lui pratiquer sur la paroi abdominale de l'estomac.

Mais revenons à la succession de Clément Laurier.

Il paraît que l'on avait trouvé, dans les papiers de l'ancien patron de Léon Gambetta, un paquet de lettres tout à fait confidentielles, touchant un sujet extrêmement délicat de la vie privée du défunt, et que sa veuve, dont la plupart desdites lettres émanaient, entendait conserver pour elle seule.

C'est ce premier point que M. le docteur Felizet a contesté.

Puis, il a protesté contre l'inscription, à son passif, d'un titre de rente de 1,500 francs, dont le reçu, signé de sa main, avait été découvert dans le portefeuille de son beau-père; enfin, il a réclamé le capital de la dot de 200,000 francs, donnée à sa femme, et dont Mme veuve Laurier ne lui a jamais payé que le revenu.

En présence de ces difficultés, il a fallu recourir à la justice pour les trancher, afin d'arriver à l'homologation de la liquidation.

Mais, au dernier moment, les parties se sont mises d'accord pour qu'il ne fût point question à l'audience des « lettres confidentielles » et qu'il fût laissé au tribunal le soin de désigner celles qui devraient être attribuées à Mme veuve Laurier, et celles qui devraient être « brûlées. »

Dans ces conditions, les avocats, Mᵉˢ Allou, Eugène Carré et Ninard, sénateur de la Haute-Vienne, n'ont eu à s'expliquer que sur les deux autres contestations.

Le jugement sera rendu à huitaine.

## DERNIÈRES DÉPÊCHES
*(Service télégraphique particulier)*

### Le nouveau cabinet

Paris, 21 février.

L'*Officiel* publiera probablement demain le ministère.

MM. Challemel-Lacour, Waldeck-Rousseau, Martin-Feuillée, Tirard, le général Thibaudin, Charles Brun, Méline, Bazile, Raynal, Cochery font partie de la combinaison. Mais l'attribution des portefeuilles n'est pas encore définitivement réglée. Les négociations avec M. Duvaux, pour le portefeuille de l'instruction publique, continuent.

### Les évènements d'Irlande

Dublin, 21 février.

Mme Byrne a été relâchée, faute de preuve de culpabilité.

Londres, 21 février.

La découverte d'un nouveau complot en Irlande est démentie.

### Les envoyés Malgaches

Londres, 21 février.

Les envoyés Malgaches se sont embarqués hier à Liverpool pour l'Amérique.

### La conférence du Danube

Londres, 21 février.

Le *Standard* dit que la France et l'Angleterre n'admettent pas une prolongation de la commission européenne du Danube, inférieure à vingt ou vingt-cinq ans.

Elles proposent une commission qui ne soit jamais dissoute sans le consentement unanime de tous les membres. »

## BULLETIN DU COMMERCE

### LAINES

(Avis de M. Paul Pierrard, courtier, à Londres.) — Londres, le 20 février 1883. — La première séance de la 1re série d'enchères de laines coloniales vient d'avoir lieu sur notre marché.

On y a vendu presque tous les lots offerts, comprenant :

| | | |
|---|---|---|
| 813 b. | Sydney, | Aux cours élevés de déc. dern. prlesmeil. laines et soutenus prlesqual. courantes |
| 786 b. | Port-Philippe, | |
| 1,647 b. | Adélaide, | |
| 307 b. | Nouvelle-Zélande, | |
| 3,533 b. | d'Australie | |
| Et 2,549 b. | Cap de Bonne-Espérance. | |

Ensemb. 6,082 balles de laine.

Pour cette série de ventes, qui doit se prolonger jusqu'au 22 mars prochain, on pourra offrir les quantités suivantes :

| Provenances | Nouv. arriv. | Anc. exist. | Totaux |
|---|---|---|---|
| Sydney, | 76,140 b. | 1,800 b. | 77,940 b. |
| Port-Philippe, | 115,301 b. | 6,500 b. | 121,801 b. |
| Van Diémen, | 131 b. | — | 131 b. |
| Adélaide, | 52,688 b. | 500 b. | 53,188 b. |
| Swan River, | 3,269 b. | — | 3,269 b. |
| Nouvelle-Zélande, | 13,094 b. | 700 b. | 13,794 b. |
| Total d'Australie, après déduction de 18,000 b. réexpéd. | 242,623 b. | 9,500 b. | 252,123 b. |
| Cap de B.-Espér., après déduction de 13,000 b. réexpéd. | 36,502 b. | 6,500 b. | 43,002 b. |
| Total des colonies. | 279,125 b. | 16,000 b. | 295,125 b. |

Le choix de cette journée est aussi médiocre pour le peigné que pour la carde, et ne fournit pas assez d'éléments pour juger beaucoup de genres.

Le concours des acheteurs anglais et des étrangers est très-nombreux. Il y a beaucoup d'Alsaciens et d'Allemands.

Les mises-à-prix se font avec une certaine ardeur qui trahit des besoins urgents d'alimentation dans plusieurs directions.

L'exportation est plus active pour l'Alsace et l'Allemagne que pour la France.

En une semaine, du 8 au 15 de ce mois, 31 navires d'Australie et du Cap de Bonne-Espérance, portant 161,000 balles de laine, sont entrés dans notre port. Ce fait est sans précédents dans les annales de commerce des laines coloniales.

### HOUBLONS

Londres, le 20 février 1883.

Nous n'avons pas encore toujours à annoncer une amélioration dans le marché, et il n'y a pas aussi aucuns signes d'une prompte réaction.

Quelques consommateurs sont tentés par les cours plus bas, que les détenteurs sont disposés à accepter maintenant, d'acheter, mais ces transactions sont de peu d'importance.

L'importation pendant la semaine passée était de 20 balles de Sydney, 23 de Hambourg, 23 d'Anvers et 21 balles de Pillau.

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemund, communiqués par Jules Cauët :

Le Havre, 21 février 1883.

**Cotons**

*Cours de clôture de New-York du 20 février*

| févr | mars | avril | mai | juin | juil. | août | sep. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 10.14 | 10.23 | 10.37 | 10.51 | 10.66 | 10.79 | 10.90 | 10.62 |

Recettes du jour : 21,000 balles contre 14,000 en 1882 et 16,000 en 1881.

Total de la semaine : 65,000 balles contre 36,000 en 1882 et 60,000 en 1881.

**Saindoux**

| févr. | mars | avril | mai | juin | juil. | août | sep. | oct. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 11.73 | 11.75 | 11.85 | 11.96 | 11.99 | 12.01 | 12.03 | 11.96 | 11.96 |

**Maïs**

| janv. | févr. | mars | avril | mai | juin | oct. | nov. | déc. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 0/0 | 73 | 73 | 73 | 72 1/2 | 72 | 00 | 00 | 00 |

**Froment**

| mars | avril | mai | juin | juil. | août. | sep. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 6.90 | 7.10 | 7.35 | 7.40 | 7.50 | 7.65 | 7.85 |

Roubaix, le 21 février 1883.

### DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cᵉ, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez

Havre, 21 février.

Ventes 300 b. Marché inchangé.

Liverpool, 21 février.

Ventes 8,000 b. Marché calme.

New-York, 21 février.

New York, 10 3/16.
Recettes 21,000 b
New Orléans low middling 72 »/».
Savannah » » »» »/».

BOURSE LINIÈRE. — *Lins du pays.* — Petit courant d'affaires; prix sans variations.

*Lins de Russie.* — Même chiffre d'affaires que la semaine dernière. Les transactions restent entravées par les hauts prix demandés.

*Etoupes de peignage.* — Bon courant d'affaires à prix fermes, spécialement pour les étoupes de Russie moyennes et supérieures.

*Fils de lin.* — Continuation d'un bon courant d'affaires; prix fermes.

*Fils de jute.* — Demandes actives; prix fermes et en hausse.

*Toiles.* — Même situation que la semaine dernière.

*Marchés belges.* — Il n'y a pas de changement sur la situation des marchés.

MARCHÉ AUX GRAINS du 21 février (Cours commercial). — Même Approvisionnement que les précédents, à 500 hectolitres.

Les bonnes qualités sont toujours restreintes et se vendent toujours de 22 à 22,25 l'hectolitre.

Les qualité inférieures en grande quantité au marché de ce jour, auront pour effet de donner quelques centimes de baisse à la mercuriale.

Farines en boulangerie de 36 à 36,50 pour les bonnes marques.

MARCHÉ AUX GRAINS du 21 février. (Cours communiqué par l'Hôtel-de-Ville.) — Baisse moyenne de 0 fr. 42 c. à l'hectolitre.

PARIS, 21 février. — *Huile de Colza* 10 k. fut com. esc. 1 0/0 : courant 106 50; mars 107 25; 4 de mai 100 50, 4 derniers 83 ... — *Huile de lin* : courant 59 60, mars 59 75; 4 de mai 61 50; 4 derniers 62 50. — *Spiritueux* 1ʳᵉ q. l'h. 80° fût c. esc. 10 k. : courant 50 50, mars 51 ..; 4 de mai 53 ..; 4 derniers 52 .. ... — *Sucres bruts 88°* : disp. 50 .. à 50 25. — *Sucres blancs* nᵒ 3 : courant 58 10; mars 58 30; mars-avril 58 50; 4 de mai 60 10. — *Sucres raffinés* : 104 .. à 105 .. — *Farines 9 marques* : courant 59 ..; mars 59 ..; 4 de mars 60 40; 4 de mai 60 80. — *Marque Corbeil* : 68 ... — *Blés* : courant 25 40; mars 26 50; 4 de mars 27 ..; 4 de mai 28 ... — *Seigles* : courant 15 75; mars 15 90; 4 de mars 16 60; 4 de mai 17 50.

LILLE, 21 fév. — Sucre indien 88 degrés cours offi .. ... Id. nᵒˢ 7 à 9 .. . Id. en pains 6 k. nᵒ 1, 110 .. Sucre numéro 3 .. .. Id. indigène nᵒ 3, .. . 3/6 betteraves disponibles 49 ... Id. courant .. .. Id. Grains disponibles .. .. Id. fin 1ʳᵉ qual. dispon. 48 50 id. fin 1ʳᵉ qual. courant .. .. Id. mélasse disponible .. ... d. à livrer, premier .. .. Id. 4 janvier .. .. Id. 4 d'été .. .. Id. 4 derniers .. .. Id. prochain .. ...

### Marché aux huiles de Lille
*Cours précédents*

| | Huiles l'hectolitre | Grains l'hectolitre | Tourteaux les 100 kil. |
|---|---|---|---|
| Colza. | 1 .. à .. .. | 20 .. à 26 .. | 17 50 à 18 50 |
| — épuré p. q. | 97 .. .. .. | .. .. .. .. | .. .. .. .. |
| Œilliette b. goût. | .. .. .. .. | 28 .. 30 .. | .. .. .. .. |
| — rousse. | .. .. .. .. | .. .. .. .. | .. .. .. .. |
| Cameline. | 60 .. .. .. | 16 .. 17 .. | 17 .. 18 .. |
| Chanvre | .. .. .. .. | 15 .. 16 .. | 15 .. 16 .. |
| Lin du pays. | 56 50 .. .. | 20 .. 21 50 | 25 .. .. .. |
| Lin étranger. | 56 .. .. .. | 20 .. 21 .. | 21 .. 23 50 |

Cours du 21 février

| | |
|---|---|
| Huile de colza. | .. .. à .. .. |
| Huile épurée pour quinquet. | .. .. .. .. |
| Lin du pays | .. .. .. .. |
| Lin étranger | 55 50 .. .. |
| Caméline. | .. .. .. .. |
| Chanvre | .. .. .. .. |

BOURBOURG, 20 fév. — Blé blanc 20 37; blé roux 17 05; Seigle 12 76; Escourgeon 11 82; Avoine 10 80 Pommes de terre 9 31; Colza d'été .. ..; Pois jaunes 18 78; Pois bleus 21 26; Fèves 16 73; Graine de lin 19 83 cameline .. .. Beurre en pièces .3 35; Œufs .3 50.

BERGUES, 19 fév. — Blé froment 20 40; blé roux 17 08; blé nouveau .. . ; blé prem. qualité 20 61; blé troisième qualité 18 31; seigle .. ..; orge 12 21; avoine 10 83; fèves .. ..; haricots 26 64 pois bleus 21 24 vesces .. ..; cameline .. ..; graine de lin .. ..; colza d'été .. ..; colza d'hiver .. ..; pommes de terre .9 33 fromages vieux 91 80; beurre le k. en bloc, 1re qual. 3 70; 2e qual. 3 52; 3e qual. 3 36; beurre le kilo en pièce 3.45; œufs le cent .9 ..; lin le kil. 1/2 1 72.

THÉATRE DE ROUBAIX. — Jeudi 22 février, à 7 heures. — Spectacle offert aux Dames! Chaque cavalier aura le droit d'amener gratuitement une dame au théâtre. Deux dames ensemble ne paieront qu'une place. — *La Mascotte*, opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Chivot et Duru, musique de M. E. Audran. — *Les Deux Orphelines*, pièce en 8 actes.


COMPAGNIE DES
# CIMENTS PORTLAND
De CAMIERS (Pas-de-Calais)

CLOTURE DE LA SOUSCRIPTION
Samedi 24 février. 20161-2531


Nous venons de recevoir un exemplaire de la quatrième année de l'Annuaire des spécialités Médicales et Pharmaceutiques, qui se publie à Paris, 20, rue de Tournon.

Ce petit volume, du prix de 2 francs, est très utile à consulter. Il réunit, dans un ordre propre à en faciliter l'examen, tous les renseignements qui concernent l'art de guérir, et rend ainsi faciles aux médecins, aux pharmaciens et aux malades, des recherches qui étaient jusqu'ici difficiles ou impossibles.

Un article, qui sert d'introduction, sous le titre : l'*Année Médicale*, est écrit d'une plume singulièrement alerte et sûre. Le nom de l'auteur n'y est pas, mais la forme et le style nous ont paru être ceux d'un médecin, publiciste bien connu.


# CRÉDIT LYONNAIS
FONDÉ EN 1863
Société anonyme. Capital : 200 Millions

**Agence de Roubaix, 20, r. Nain**

Le *Crédit Lyonnais* reçoit les dépôts d'argent à vue ou à échéance à des taux variant suivant la durée.

Il prête sur rentes, obligations et actions françaises et étrangères, cotées ou non cotées à la Bourse de Paris.

Les intérêts sont calculés aux taux des avances de la Banque de France; la commission varie suivant la nature des titres.

Il escompte le papier de commerce sur la France et l'étranger.

Il délivre des traites et des lettres de crédit sur tous pays.

Il reçoit les titres en dépôt; il encaisse les coupons.

Il se charge de l'exécution des ordres de Bourse.

Il reçoit sans frais les demandes de souscription.

Il vend et achète les monnaies étrangères. 19990

# LA MODE DE PARIS
ET SON ÉDITION BI-MENSUELLE
# LA MODE UNIVERSELLE

Ces journaux, EXCLUSIVEMENT FRANÇAIS sont la plus exacte expression de notre goût national. Il suffit d'un simple examen pour faire éclater leur élégante supériorité sur les banales et lourdes reproductions allemandes de nos modes, qui s'étalent sur certaines feuilles.

Nous engageons nos lectrices, pour s'en convaincre, à demander un numéro spécimen, qui leur sera envoyé gratuitement par l'Administration, 25, rue de Lille, Paris



Le Propriétaire Gérant, Alfred REBOUX
Imprimerie Alfred REBOUX